

SEANCE DU 6 AVRIL 2016

Le mercredi 6 avril 2016 à 19 h, le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur BRUNET Bernard, maire.

Étaient présents : M. BRUNET Bernard, maire, M. LECAT François, Mme RAYMUNDIE, M. MORIN Stéphane, M. COSNARD Pierre, adjoints, CANTREL Grégory, COURTILLET Jennifer, LANGUILLET Marc, LECOILLARD Mickaël, LEMARIE Jean-Marie, MAUTALENT Hantz, MORIN Isabelle, PION Christelle.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Mme L'HERMITTE Muriel à M. BRUNET Bernard,
- Mme BENARD Magalie à M. CANTREL Grégory

Formant la majorité des membres en exercice.

M. CANTREL Grégory a été nommé secrétaire de séance.

Lecture et approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance du 2 mars 2016.

1 – Vote des taux des taxes locales

M. le maire présente l'état n°1259 et rappelle les taux d'imposition communaux de l'année 2015 à savoir :

- taxe d'habitation 13.90 %
- taxe sur le foncier bâti 12.17 %
- taxe sur le foncier non bâti 22.14 %
- CFE 18.01 %.

M. le maire propose de reconduire ces taux pour l'année 2016.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité. Les taux de référence indiqués ci-dessus sont par conséquent validés pour l'année 2016.

Le produit attendu de la fiscalité directe locale sera de 385 417 €.

2 – Contributions au syndicat mixte des bassins versants de la Fontaine, la Caboterie et St Martin de Boscherville

Par délibération en date du 25 février 2016, le Comité syndical du SMBV de la Fontaine, la Caboterie et Saint Martin de Boscherville a opté pour le principe de la fiscalisation des contributions en 2016. M. le maire rappelle que le conseil Municipal dispose d'un délai de 40 jours pour s'opposer au recouvrement par voie fiscale de ces contributions.

M. BRUNET signale que cette participation est depuis la création du syndicat inscrite en totalité au budget communal. Cependant, la commission « finances », réunie le 31 mars dernier, tenant compte du contexte financier actuel (notamment la baisse des dotations de l'Etat) a étudié la possibilité de fiscaliser tout ou partie de ces contributions pour l'année 2016. Il précise que le montant total de la participation communale en 2016 est de 77 840 €.

Après étude, les membres de la commission « finances » proposent de ne pas augmenter la pression fiscale sur les administrés et de maintenir en 2016 l'inscription budgétaire.

Aussi, ces explications entendues, et sur proposition de la commission « finances », le conseil Municipal décide, à l'unanimité, de s'opposer à un recouvrement par voie fiscale des contributions du syndicat mixte des bassins versants de la Fontaine, la Caboterie et Saint Martin de Boscherville et lui préférer l'inscription de la participation sur le budget communal 2016.

La dépense qui en résulte sera imputée à l'article 6554 pour la partie fonctionnement (28 210 €) et à l'article 2041581 pour la partie investissement (49 630 €) du budget primitif 2016 de la Commune.

3 – Budget primitif 2016

M. BRUNET énumère par opérations les investissements étudiés par les commissions « travaux » et « finances » à réaliser et à inscrire au budget en 2016 à savoir :

Opération 50 – Travaux de voirie

RàR = Enrobé trottoir de la zone du Vert Galant au pont de l'autoroute sur la RD43.

Nouvelles dépenses = travaux connexes rue du Haut de l'Ouraille et marquage des voiries communales

Opération 51 – Salle et ateliers municipaux

RàR = annulés

Nouvelle dépense = remplacement du rideau métallique

Opération 60 – Salle polyvalente

RàR = travaux divers

Nouvelle dépense = vidéosurveillance

Opération 68 – Pluvial

RàR et dépense nouvelle = traitement de l'indice 62

Opération 70 – Acquisition mobilier et divers

RàR et nouvelles dépenses = site internet, ordinateur et logiciel cadastre, réserve incendie zone d'activités et raccordement, meuble restaurant scolaire, outillage service technique

Opération 71 – Réseaux – Eclairage public

Solde des opérations SDE (rue de l'Orme et sente des charmilles) et prise en charge d'extension du réseau électrique sur le domaine public (raccordement des nouvelles zones en cours d'urbanisation).

Opération 75 – Ecole primaire

RàR = mobilier

Travaux couverture garderie

Projet groupe scolaire

Opération 76 – Eglise et cimetière

RàR = réfection de l'église

Nouvelle dépense : reprise technique des concessions et ossuaire

Opération 77 – Embellissement paysager

Création du W à l'entrée de Commune, corbeilles « chiens », balconnière mur cimetière et acquisition de pots à installer devant la mairie

Opération 80 – ADAP

Une partie de la 1^{ère} année de mise en accessibilité des bâtiments communaux pouvant être réalisée en investissement.

M. LECAT, rejoint par Mme MORIN, est sceptique par rapport à l'utilité d'engager des dépenses sur l'installation d'une vidéosurveillance à la salle polyvalente.

M. LECAT propose de revoir dans un premier temps le contrôle d'accès en achetant notamment la nouvelle version du logiciel existant.

Du fait des dégradations récurrentes constatées à la salle et de la mentalité de certains utilisateurs, M. COSNARD pense qu'il sera tout de même utile de prévoir la vidéo protection.

Un débat s'installe sur ce sujet, cette proposition sera étudiée en commission.

M. BRUNET ajoute que des frais vont devoir être engagés pour le réseau téléphonique à la salle polyvalente. A la demande du SDIS (service départemental d'incendie et de secours), une ligne fixe doit être installée (coût environ 5 000 €).

Le conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'inscription des crédits budgétaires prévus pour l'année 2016.

M. le maire soumet ensuite au conseil Municipal les subventions de fonctionnement à verser aux associations, les participations aux syndicats, les budgets des écoles maternelle et élémentaire étudiés et fixés par la commission « finances ».

M. LECAT, rejoint par M. CANTREL, n'est pas, dans le contexte financier actuel, favorable à une augmentation des subventions, qui doivent être reconduites à l'identique par rapport à 2015 pour l'ensemble des sections.

M. MORIN interroge M. BRUNET sur les raisons des différences de montants entre la section VOLLEY et le FUTSAL par exemple.

Concernant ces deux points, M. BRUNET explique d'une part qu'il ne s'agit pas d'une augmentation spécifique à la section VTT, que d'autre part, la Commission « finances » a, cette année, validé les demandes formulées par les sections. Alors que les années précédentes certaines demandes n'avaient pas complètement été honorées.

Les montants proposés pour la participation aux syndicats et les budgets scolaires sont validés à l'unanimité.

Les subventions aux associations sont validées par 14 voix (M. CANTREL se prononçant contre le montant fixé pour la section VTT, selon lui, il fallait maintenir la somme de 1100 € fixée en 2015, aucune augmentation n'étant justifiée).

M. le maire présente ensuite par chapitres les deux sections « fonctionnement » et « investissement » et répond aux questions des élus.

Cette présentation terminée, M. le maire soumet au vote le budget primitif 2016 équilibré en fonctionnement et en investissement de la façon suivante :

Section de fonctionnement à 1 686 494 € soit

Dépenses de l'exercice 1 686 494 €

Dont 97 341 € en virement à la section d'investissement

Recettes de l'exercice 1 666 975 €

Résultat 2015 reporté 19 519 €

Soit recettes totales 1 686 494 €

Section d'investissement à 641 224 € soit

Dépenses de l'exercice 332 390 €

Dépenses/restes à réaliser 2015 179 858 €

Déficit 2015 reporté 128 976 €

Soit dépenses totales 641 224 €

Recettes de l'exercice 630 842 € comprenant le virement de la section de fonctionnement

Recettes/restes à réaliser 10 382 €

Soit recettes totales 641 224 €

Après divers échanges, le conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2016 proposé par M. BRUNET.

4 – Réserve incendie – Avis de la Commission d'appel d'offres

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 24 mars 2016 à 18 h afin d'étudier les cinq offres reçues pour la création de la réserve incendie sur la zone d'activités.

M. BRUNET précise que ces devis ont été préalablement étudiés par la commission « travaux ».

M. BRUNET présente les offres réceptionnées à savoir :

- Ets RAMERY pour un montant de 37 819.50 € ht soit 45 383.40 € ttc,

- Ets SAT pour un montant de 50 430 € ht soit 60 876 € ttc ou 44 330 € ht soit 53 196 € ttc (avec cuve acier TUBAO),
- Ets VEOLIA EAU pour un montant de 34 380.10 € ht soit 41 256.12 € ttc,
- Ets MFTP pour un montant de 32 713 € ht soit 39 255.60 € ttc,
- Ets TPR pour un montant de 45 998 € ht soit 55 197.60 €.

Il ajoute qu'à ces montants, il conviendra d'ajouter le raccordement aux réseaux d'eau avec traversée de chaussée.

La Commission d'appel d'offres, après avoir délibéré, au vu de la proposition de la commission aménagement et des commentaires de M. BRUNET et des éléments techniques et financiers exposés, a considéré que l'offre de l'entreprise MFTP répondait le mieux aux critères de jugement fixés dans les documents de consultation. La Commission d'appel d'offres propose donc au conseil Municipal de retenir l'offre de MFTP et d'autoriser M. le maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Le conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

5 - SDCI – Avis sur arrêté préfectoral portant sur le projet de fusion des 3 Communautés de Communes

N'ayant pas reçu l'arrêté correspondant, M. le maire propose de reporter ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance prévue le mercredi 18 mai 2016 à 19h. Le conseil Municipal accepte à l'unanimité.

6 - Mise à jour du recensement des indices de cavité souterraine

M. le maire présente une proposition de la société INGETEC pour la réalisation de la mise à jour du recensement des indices de cavité souterraine qui pourra ensuite être prise en compte lors de la prochaine modification du plan local d'urbanisme.

M. le maire précise qu'à ce jour, les plans du PLU ne sont pas identiques aux derniers plans des indices de vides et de cavités, ce qui peut poser des problèmes lors de l'instruction des dossiers d'urbanisme.

De plus, certains indices peuvent être levés au fur et à mesure des sondages effectués (par des particuliers ou par la Commune).

Il donne également lecture d'un courrier émanant de la DDTM (direction départementale des territoires et de la mer) indiquant que, dans le cadre de la gestion des eaux pluviales sur son site, le groupe RTE (réseau de transport électricité) a missionné le bureau d'études GINGER BTP, afin de mener des investigations au droit de l'indice 76. Au cours de ces recherches, le bureau d'études a découvert un nouvel indice au sud du site RTE. Cet indice a été qualifié de marnière avec un périmètre de sécurité de 60 m.

Cette information doit être prise en compte lors de l'instruction des dossiers d'urbanisme et également portée sur le plan des cavités de la Commune.

M. BRUNET fait part également d'un courrier émanant de Maître HALGAND, notaire chargé des affaires de l'indivision DECAUX QUIBEL, signalant qu'il est envisagé le comblement de la marnière située sur la parcelle AE 770 en vue de vendre le terrain dans de bonnes conditions. A cet effet, il est demandé à la Commune de détourner le déversement des eaux de pluie de la Commune.

M. BRUNET présente ensuite la convention proposée par INGETEC s'élevant à 1955 € ht soit 2346 € ttc. Après discussion, le conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'effectuer cette mise à jour qui sera annexée au plan local d'urbanisme et intégrée à la prochaine modification du PLU, et valide la proposition du bureau INGETEC précitée. M. le maire est autorisé à signer la convention correspondante. Cette dépense sera imputée au budget 2016.

7 - Rétrocession de la voie « Observateur d'ampère » par RTE (réseau de transport d'électricité)

M. le maire signale que la société RTE (réseau de transport d'électricité) souhaite rétrocéder à la Commune la voirie rue de l'observateur d'ampère. Cette rue appartient actuellement à RTE mais est utilisée quotidiennement par tous les riverains de la rue Maurice Lecart du fait de l'étroitesse et de la dangerosité de l'intersection entre cette dernière et la route de Duclair.

Il est également précisé qu'il existe sur cette voie une servitude de passage en faveur de M. LESEIGNEUR, propriétaire exploitant agricole des parcelles limitrophes.

Un large débat s'installe au sein du conseil Municipal.

Après divers échanges, le conseil Municipal accepte, par 6 voix, le classement dans le domaine public communal des parcelles cadastrées AH 390 et 427 correspondantes à la voirie dite « rue de l'Observateur d'ampère » pour une superficie respective de 671 m² et 340 m² et autorise M. le maire à accomplir les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété.

Un acte authentique devant notaire sera établi et fera l'objet d'une publication à la conservation des hypothèques.

M. BRUNET se charge de prendre contact avec le responsable de RTE pour fixer les modalités de ce transfert de propriété amiable.

Vote : 6 voix pour (M. BRUNET, Mme RAYMUNDIE, M. CANTREL, Mme PION, Mme L'HERMITTE, Mme BENARD), 4 voix contre (M. LECOILLARD, M. MAUTAENT, M. COSNARD, Mme MORIN), 5 abstentions (Mme COURTILLET, M. MORIN, M. LANGUILLET, M. LECAT, M. LEMARIE).

8 - Installation d'un distributeur de baguettes

M. BRUNET signale qu'il a été contacté par M. LEMESLE, boulanger de ROUMARE, souhaitant installer un distributeur de baguettes sur la Commune.

L'investissement est pris en charge intégralement par le boulanger. La Commune doit de son côté s'engager à fournir une plateforme béton d'un mètre carré environ avec branchement électrique. L'emplacement approprié serait aux abords du restaurant scolaire.

La consommation d'électricité estimée à 140 € par an serait refacturée au boulanger.

Il précise que ce service a déjà vu le jour sur SAINT JEAN DU CARDONNAY et semble donner satisfaction.

Les avantages de ce nouveau service sont :

- Palier au fait qu'il n'y ait pas de boulangerie sur la Commune,
- Offrir un service de proximité aux Vespaliens,
- Délivrer du pain 24h/24,
- Obtenir une qualité identique que chez l'artisan boulanger.

Il s'agirait d'installer un distributeur d'une capacité de 60 baguettes de type « tradition ».

Il est précisé que cet appareil sera assuré par M. LEMESLE Sébastien.

M. le maire suggère de donner une suite favorable à cette proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal accepte, par 14 voix et autorise M. le maire à établir une convention d'occupation du domaine public avec M. LEMESLE, boulanger, domicilié à ROUMARE. Cette occupation est consentie au titre d'un loyer de 1 € pour une durée de 2 ans. Cette convention prendra effet à compter de sa signature.

Vote : 14 voix pour et 1 contre (M. LECOILLARD souhaitant privilégier les commerces existants).

9 - Bilan du centre de loisirs de février 2016

La parole est donnée à M. LECAT qui expose les résultats de la session de février 2016.

Le centre était ouvert du 8 au 12 février 2016. Il rappelle qu'une sortie à Willendia a été organisée. Les effectifs étaient les suivants :

- Le 8/2 : 22 enfants,
- Le 9/2 : 27 enfants,
- Le 10/2 : 15 enfants,
- Le 11/2 (jour de la sortie) : 30 enfants,
- Le 12/2 : 22 enfants,

Ce qui revient à une moyenne de 23 enfants sur la semaine.

M. LECAT précise que, pour le centre d'avril, la fréquentation prévue est quasiment identique avec 36 enfants inscrits le jour de la sortie.

Le bilan financier du centre de février fait ressortir un solde déficitaire de 2 228.39 € (correspondant à peu près aux charges de personnel).

10 - Recours CDD emploi saisonnier été 2016

Le recrutement de jeunes vespaliens au service technique de la Commune durant les congés d'été donne satisfaction depuis maintenant plusieurs années. Travail d'été pour les jeunes Vespaliens, aide pour les agents permanents, cette solution est appréciée de tous et permet de poursuivre l'entretien des espaces verts durant les congés des agents.

Aussi, M. le maire propose de reconduire ce système pour l'été 2016.

Cinq jeunes ont déposé leurs candidatures ; il s'agit de M. Victor BEUCHER, M. Thomas LEBARQUE, M. Baptiste PICARD, M. Paul VETU, M. Wallace HAUWEL. L'attribution des différentes périodes a été étudiée selon les besoins du service et la disponibilité des candidats.

Il suggère de recruter ces 5 jeunes sur la période du 20 juin 2016 et 2 septembre 2016.

Comme l'an dernier, M. le maire propose d'étendre cette possibilité au secrétariat de la mairie pour le mois de juillet. M. LEBARQUE est intéressé pour effectuer ces fonctions.

M. le maire rappelle que l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale autorise, en son alinéa 2, le recrutement d'agents non titulaires pour un besoin saisonnier pour une durée maximale de six mois.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, M. le maire propose :

- la création d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe pour assurer les fonctions d'agent polyvalent au service technique dont la durée hebdomadaire est fixée à 35 heures pour la période du 20 juin au 2 septembre 2016
- la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe pour assurer une aide au secrétariat de la mairie dont la durée hebdomadaire est fixée à 30 heures pour la période du 1^{er} au 29 juillet 2016,
- l'établissement de cinq contrats à durée déterminée, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 340, indice majoré 321 auquel s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création, à compter du 20 juin 2016, de ces deux emplois permanents et autorise M. le maire à signer un ou plusieurs contrats à durée déterminée sur la période précitée, pour le recrutement d'un agent non titulaire, dans les conditions énoncées ci-dessus. Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 012 article 64131 du budget 2016.

11 - Compte-rendu des commissions

- a) Association des anciens combattants

Mme RAYMUNDIE expose en détail le programme de la sortie de l'association des anciens combattants organisée le mardi 10 mai prochain.

b) Commission « urbanisme »

M. MORIN donne un compte-rendu de la dernière réunion de la commission « urbanisme ». Les points étudiés étaient :

- Le lancement d'une procédure de modification ou révision du plan local d'urbanisme devant porter sur le changement du classement de 4 ou 5 parcelles ainsi que sur la mise à jour du recensement des indices de vides et de cavités,
- La demande de permis d'aménager modificatif que souhaite déposer Seine Manche Promotion pour la zone du Vert Gant.

M. MORIN fait part de la déception des membres de la commission face au non respect de nombreux engagements pris par SEINE MANCHE PROMOTION lors de l'élaboration du cahier des charges de ce lotissement.

M. MORIN évoque en exemple à l'appui d'un courrier de cette société en date du 16 mars 2012 la création d'un espace technique sur chaque parcelle aux abords des entrées charretières. Aujourd'hui, SMP envisage de revenir sur cette prescription.

c) Commission « environnement »

M. COSNARD signale que 18 personnes se sont inscrites au concours des maisons et jardins fleuris 2016. Trois passages sont prévus en avril, juin et août.

De plus, une sortie est prévue le dimanche 12 juin 2016 à BOUTEMANT à OUILLY LE VICOMTE dans le Calvados. Les modalités de ce voyage seront étudiées lors d'une prochaine séance.

d) Commission « scolaire »

M. BRUNET et M. LECAT présentent les différents points évoqués avec les élus de MONTIGNY lors de la dernière réunion de la commission « scolaire » élargie.

Concernant les activités périscolaires, les charges pour LA VAUPALIERE étant plus importantes du fait des effectifs des classes maternelles, il est prévu d'établir entre les deux Communes une convention financière à la rentrée 2016 afin que la Commune de MONTIGNY puisse participer aux frais supportés par LA VAUPALIERE.

De plus, du fait de la lourde charge financière que représentent les activités périscolaires pour les Communes, il est envisagé d'augmenter les tarifs des activités par trimestre.

Concernant les effectifs prévisionnels pour la rentrée prochaine, ils sembleraient être en augmentation suffisamment peut-être pour prétendre à l'ouverture d'une classe. Dans ce cas, les élus de MONTIGNY demandent que soit assuré un juste équilibre des classes au sein du RPI (regroupement pédagogique intercommunal).

Enfin, il a été convenu d'une décision commune à savoir de ne pas participer financièrement aux dérogations scolaires.

12 - Questions diverses

Mme MORIN

- L'horloge de l'église est-elle en panne. Réponse : oui, à cause d'un court circuit électrique. Le problème va être rapidement solutionné.
- Quelles sont les intentions de SEINE MANCHE PROMOTION concernant l'aménagement d'une 3^{ème} tranche. M. BRUNET répond qu'il n'a pas trop d'informations à ce sujet. Toutefois, à sa connaissance, des promesses de vente ont été signées avec les propriétaires privés et la durée de ces actes devrait semble-t-il être prolongée.

M. LANGUILLET :

- Quand doit passer la balayeuse route de Montigny ? Cela doit être fait semaine 17.

- Qu'en est-il de la haie devant la location de M. DURAND ? M. BRUNET a eu des engagements de M. DURAND (confirmés par lui-même par mail) de refaire une haie champêtre devant sa maison en location et devant sa propriété également.

M. LANGUILLET signale également que, lors de l'abattage des arbres par la DIRNO à l'entrée du village, des branchages ont été laissés sur place dissimulés derrière la haie.

M. LECAT :

- M. PARIS a-t-il régularisé sa situation par rapport à la construction de son portail ? Réponse de M. BRUNET : oui, une déclaration préalable vient d'être déposée.

- Pourquoi la haie de la salle Wapalleria n'a toujours pas été taillée ? M. le maire a prévu l'intervention des agents communaux. Le printemps étant propice à ces travaux. M. LECAT ajoute que la haie pouvait également être coupée durant l'automne.

M. LECOULLARD :

- Pourquoi la route de Duclair n'est pas entretenue côté LA VAUPALIERE ? Réponse : la route de Duclair est de la compétence du Département. Les agents communaux ne peuvent pas y intervenir. M. BRUNET va contacter la Direction des routes afin qu'elle puisse envoyer une équipe.

- Pourquoi les recettes du centre de loisirs sont toujours encaissées avec un delta de 2 mois ? M. LECOULLARD précise qu'il a déjà fait part de cet état de fait sans changement. Cela peut poser des problèmes de trésorerie aux familles concernées.

M. le maire va interroger Mme DELAUNAY à ce sujet.

M. MORIN rappelle qu'il est urgent d'entretenir la parcelle communale et ses abords à l'entrée de la zone du Vert Galant.

A propos de ce terrain, M. LECAT demande s'il est intégré dans la copropriété.

M. BRUNET répond que les agents communaux vont prochainement intervenir pour remettre en état à la parcelle. Celle-ci ne figure pas dans la copropriété. Il s'agit d'un terrain d'une superficie de 500 m² dont une partie concerne la voirie.

L'ordre du jour étant épuisé, la parole est donnée au public à 22h30.

Intervention de M. GUIGOUESSE invitant les élus à participer à la commémoration du 8 mai.

Intervention de M. TIRET sur les points suivants :

- Nécessité de changer les clins sur les pignons de la salle polyvalente,
- Avancement du dossier concernant la propriété de la sente de l'église,
- La présence d'arbustes sur le toit de l'église au niveau de la sacristie,
- L'utilité de la réserve incendie sur la zone d'activités,
- Le suivi du dossier LNPN et les actions de l'association.

La séance est levée à 23h05.